

Paris, le 8 novembre 2018

- ✓ **Aux Directeurs Diocésains**
- ✓ **Aux Membres du Comité National**
- ✓ **Aux personnels du Sgec**

Chers amis,

Réunis à Lourdes à l'occasion de leur Assemblée plénière, les évêques de France viennent de publier ce jour un communiqué final présentant la synthèse de leurs travaux. Plusieurs points concernent directement l'Enseignement catholique :

D'une part, « L'Assemblée plénière a donné son accord au Secrétaire général de l'Enseignement catholique pour promouvoir une politique prospective sur l'avenir de l'implantation et du déploiement des établissements catholiques en France. »

D'autre part, « Comme prévu lors de leur adoption en 2013, une évaluation des statuts de l'Enseignement catholique a été faite après 5 ans ». Elle s'est traduite par de rares modifications, qui portent sur le rappel de l'utilité et du rôle du CEAS (Conseil économique aux affaires scolaires), sur la responsabilité du CODIEC en matière de solidarité immobilière, sur la nécessité d'une rencontre effective avec le chef d'établissement concerné en cas de procédure de retrait de sa mission, et enfin sur des précisions apportées quant aux domaines de compétences de la Commission des litiges.

Enfin, je suis très heureux de partager avec vous que « L'Assemblée plénière a élu M. Philippe Delorme, actuellement directeur diocésain de l'Enseignement catholique de Créteil, Secrétaire général de l'Enseignement catholique. Il prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2019. »

D'ici à l'été prochain, Philippe Delorme et moi-même aurons donc tout le temps de travailler ensemble à la préparation du passage de relais, et je m'en réjouis.

Bien cordialement.



Pascal BALMAND

Secrétaire Général
de l'Enseignement Catholique